



NANTERRE: concertation autour du projet de l'Arena 92

Le projet Arena 92, programmé sur l'actuel stade des Bouvets à Nanterre, sera l'équipement polyvalent le plus moderne d'Europe, associant un stade de rugby au toit rétractable et une salle de spectacle à géométrie variable.

Outre le rugby (18 matchs par an, club résident: Racing Métro 92), l'arène accueillera également une quarantaine de manifestations de toute nature (concerts, spectacles, conférences...). L'arrivée de l'Arena aura des retombées positives pour Nanterre (emplois, ressources fiscales, animations, image, notoriété...), pour le quartier (aménagement des jardins de l'Arche et accélération du dédoublement de la RD 914), mais générera également des nuisances et des contraintes, tant durant le chantier que lors de l'accueil des événements sportifs et culturels ce qui explique les inquiétudes des habitants. Afin de trouver avec les riverains la meilleure

façon de bien vivre ce voisinage, une convention relative à la construction et à l'exploitation du stade a été signée en mars 2012 entre la ville de Nanterre, la société Stadôme qui va construire et gérer l'Arena et les deux associations (ART 17, ARCEP) qui représentent les riverains les plus proches de la future enceinte.

L'objectif de la convention tripartite est précisément d'anticiper ces difficultés et ces risques, et d'y apporter des réponses concrètes. La convention contient 45 engagements très précis sur tous les aspects liés au chantier puis à l'activité de l'Arena :

- prévention des nuisances liées au déroulement des travaux,
- information régulière des riverains avec notamment l'installation à l'extérieur de capteurs permanents de niveaux sonores consultables gratuitement par les responsables des associations.





Écho des villes

- garanties sur le respect des volumes sonores,
- dispositifs de circulation et de stationnement garantissant aux riverains et à leurs invités le libre accès au périmètre impacté par les évènements,
- entretien des espaces publics faiblement nuisant sur le plan sonore (exemple : usage de véhicules électriques),
- mise en place de comités de suivis avec les riverains.

Toutes les associations d'habitants situées dans le périmètre de l'Arena ont d'ailleurs été invitées à s'inscrire dans cette démarche qui permet de concilier l'intérêt général de Nanterre et les préoccupations des riverains. C'est la première fois en France qu'une convention de ce type est signée avec des riverains avant le démarrage des travaux, et plus de deux ans avant l'ouverture de l'équipement.

Malgré l'accord signé en mars dernier, une association de riverains, le Groupe d'Action et de Proposition (GAP) pour l'aménagement de Nanterre, n'étant pas satisfaite des engagements proposés a déposé en mai 2012 un recours contentieux au tribunal administratif pour demander l'annulation du permis de construire du complexe sportif et culturel. Elle réclame une étude, annexée au permis, sur le bruit de l'enceinte pendant les concerts et les matchs et surtout le bruit provoqué par les 12000 à 40 000 spectateurs qui sortiront de l'Arena en passant sous les fenêtres des habitations. Les premiers immeubles des Terrasses, à Nanterre, sont en effet situés face à l'Arena, comme les logements donnant sur le Stade de France à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

Au terme d'une ultime réunion de concertation, afin de débloquer la situation et d'obtenir le retrait du dernier recours contre la construction de l'Arena 92, une nouvelle proposition

a été faite au GAP, avec la création d'un fonds d'accompagnement des mesures de prévention des nuisances sonores, d'un montant pouvant aller jusqu'à 450 000 €.

Alimenté par l'investisseur, ce fond pourrait financer des travaux renforçant l'isolation acoustique des logements qui seraient les plus exposés au bruit généré par l'activité de l'Arena les jours d'évènement. Il est proposé également que ce fonds soit géré par le comité de suivi réunissant les associations de riverains et dans lequel l'association GAP serait représentée.

Cette nouvelle démarche, qui va au-delà des obligations légales de l'investisseur, est un geste significatif pour permettre à l'association de riverains de retirer son recours après avoir été entendue sur la prise en compte de la prévention des nuisances sonores. Cette proposition s'ajoute aux dix autres mesures déjà formulées dans le projet de protocole d'accord qui a été remis au GAP, mesures qui vont de l'absence de sonorisation de l'espace public, au choix de matériaux spécifiques pour réduire l'impact sonore des spectateurs, en passant par une signalétique sensibilisant le public au respect de l'environnement.

La mairie rappelle dans un communiqué que ce projet génère un investissement total de 614 millions d'euros, créateur de plus de 2000 emplois, et de 100 000 heures de travail d'insertion sociale.

Pour en savoir plus :
www.racing-metro92.com/arena

VIENT DE PARAÎTRE

Les bruits de la ville

Numéro dirigé par Anthony Pecqueux

Ce numéro de la revue Communications fait sien un apparent paradoxe concernant les sons en ville : d'un côté, la baisse du seuil de tolérance auditive face à des bruits jugés de plus en plus nombreux ; de l'autre côté, une incapacité à imaginer une ville silencieuse, comme s'il ne pourrait plus alors s'agir d'une ville. Les différents auteurs prennent le parti d'en faire un point de départ et un révélateur de la richesse d'une problématique orientée sur les bruits de la ville. Tout son intérêt se situe dans cet entre-deux parfois déroutant, entre gêne et nécessité des bruits, entre des définitions divergentes voire conflictuelles des mêmes types de sons : suivant qui les émet, les moments et les territoires où ils sont émis, etc.

Cela signifie que les sons ne sont pas appréhendés ici en eux-mêmes ou pour eux-mêmes, mais en tant qu'ils constituent un point d'accès pertinent pour analyser les mutations urbaines, et certaines mutations du lien social urbain. Cela concerne aussi bien les coordinations élémentaires que celles plus extraordinaires ouvrant sur des mobilisations sensibles, ainsi que les définitions de la ville par ses ambiances sensibles. En ce sens, les sons nous immergent dans la ville en mouvement, en acte, dans la ville des citoyens entre eux, de leurs activités comme de leurs interactions. Bref, l'argument central déployé tout du long de ce numéro consiste à s'intéresser, à partir des sons, moins au paysage sonore en tant que tel, qu'au « paysage des activités » (Tim Ingold) auquel ils donnent accès.

C'est pourquoi les différents auteurs de ce numéro s'attèlent à rendre le plus finement possible les expériences urbaines des agents sociaux, en accordant une attention spécifique à leurs activités perceptives (principalement auditives) et expositions sensorielles (principalement sonores), et à leurs conséquences sociales. Ces dernières émergent comme des effets des expériences,